

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
MAPA 2026-03**

Divers travaux de réfection FIM CCIT OUEST NORMANDIE

Maîtrise d'Ouvrage : CCIT Ouest Normandie

**Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 14 Septembre 2026 à 12H00**



CCI Ouest Normandie
86 rue de l'Exode
50 000 SAINT LO

Réponse Electronique Obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Prestations supplémentaires eventuelles.....	4
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	4
3 - Les intervenants	5
3.1 - Désignation de l'acheteur.....	5
3.2 - Représentant de l'acheteur.....	5
3.3 - Maîtrise d'oeuvre	5
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
3.5 - Contrôle technique.....	5
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire	
6.2 - Présentation des variantes exigées.....	
6.3 - Visites sur site	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sous support papier	Erreur ! Signet non défini.
8 - Examen des candidatures et des offres.....	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés.....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	10
9 - Renseignements complémentaires.....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Divers travaux de réfection FIM CCIT OUEST NORMANDIE

Lieu(x) d'exécution :

FIM Cherbourg, 15 Rue des Vindits, 50130 Cherbourg-en-Cotentin

FIM Granville 68 Rue Jean Monnet, 50400 Granville

FIM Saint Lo Campus 2 170 Rue Lycette Darsonval, 50009 Saint-Lô

1.2 - Mode de passation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2113-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Les modalités de mise en concurrence sont définies dans le règlement intérieur de la CCIT OUEST NORMANDIE.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros Œuvre
02	Electricité
03	Plomberie
04	Panneaux frigorifiques
05	Matériel de cuisine FIM Cherbourg
06	Matériel de cuisine Granville
07	Matériel de cuisine Campus 2 Saint Lo
08	Résine de sol
09	Peinture

Le présent marché est passé en deux temps. Une première partie concernant les lots 5, 6, 7 et une seconde partie qui concernera les lots 1, 2, 3, 4, 8 et 9.

La présente phase concerne uniquement les lots 5, 6 et 7.

L'attribution du marché se fera par Lot.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

La CCIT Ouest Normandie pourra attribuer un ou plusieurs lots à un même candidat.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Gros œuvre
02	45311200-2	Electricité
03	45330000-9	Plomberie
04	45331231-4	Panneaux frigorifiques
05	39315000-3	Matériel de cuisine FIM Cherbourg
06	39315000-3	Matériel de cuisine Granville
07	39315000-3	Matériel de cuisine Campus 2 Saint Lo
08	19522000-1	Résine de sol
09	45442100-8	Peinture

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations Supplémentaires Eventuelles

Sans objet.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter

du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité et l'intervention sur un site en exploitation.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur – Maître d'Ouvrage

Nom de l'organisme : CCIT Ouest Normandie

3.2 - Représentant de l'acheteur Public

Monsieur le président de la CCI Ouest Normandie

3.3 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

ATELIER ARBEO

14 Ham. du Fresne, 50340 Grosville– Tél; 06 29 05 65 64 –

Courriel : atelierarbeo@hotmail.com

3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

ATELIER ARBEO

14 Ham. du Fresne, 50340 Grosville– Tél; 06 29 05 65 64 –

Courriel : atelierarbeo@hotmail.com

3.5 - Contrôle technique

Le contrôleur technique ainsi que ses missions seront précisés ultérieurement.

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au planning DCE et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- Le planning DCE
- Les Plans

Il est remis gratuitement à chaque candidat via le profil acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Pièces Générales :

Les plus récentes prevaleant dans chaque catégorie ci-après sur les plus anciennes.

- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 30 Mars 2021.
- ✓ Le Cahier des Clauses spéciales des Documents Techniques Unifiés (CCS-DTU) énumérés à l'annexe 1. de la Circulaire du 22 Avril 1986 du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation.

Ces documents, bien que non joints au présent marché, sont réputés être connus et les parties contractantes leur reconnaissent expressément le caractère contractuel.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le candidat transmet son pli par voie électronique, via la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr ;

Les opérateurs économiques doivent :

- d'une part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 15 juin 2012 ;
- d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la PLate-forme des AChats de l'Etat (PLACE) www.marches-publics.gouv.fr).

Tous les documents des concurrents doivent être rédigés en langue française sous peine de ne pas être acceptés

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes:

Pièces relatives à la Candidature, datés et signés à savoir :

. **Lettre de candidature modèle DC1** (imprimé en vigueur) et habilitation du mandataire par ses éventuels sous-traitants

. **Déclaration du candidat modèle DC2** (imprimé en vigueur) soigneusement renseignée, et accompagnée des documents suivants permettant de juger les capacités techniques, juridiques, professionnelles et financières de chacun des candidats.

Capacités techniques, qualifications professionnelles du(des) candidat(s) et éventuel(s) sous-traitants(s), capacités financières :

- Présentation de l'entreprise
- Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois, ou immédiatement l'état annuel établi par le TPG ou attestations fiscales et sociales.
- Copie des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
- Description des effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
- Description du matériel technique et de l'outillage dont dispose l'entreprise pour la réalisation des travaux objet du présent marché
- Références et liste des travaux en rapport avec la présente consultation
- Attestations d'assurance en cours de validité.

L'ensemble des formulaires peut être téléchargé :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm

Le candidat peut produire des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature. Dans cette situation, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés dans le présent article et pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de non production de ces documents par le candidat arrivé en premier lors de l'analyse des offres, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables

Le représentant de l'Acheteur vérifie la conformité des dossiers de l'offre à l'article 4.2.2 du présent règlement. En application des articles R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande

publique, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres ouvert sont éliminées sans être classées :

- **les offres inappropriées**, étant précisé qu'est inappropriée, aux termes de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique, une offre sans rapport avec le marché parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur qui sont formulées dans les documents de la consultation.

- **Les offres déclarées inacceptables**, étant précisé qu'est inacceptable, aux termes de l'article L.2152-3 du Code de la commande publique, une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Toutefois, l'acheteur **PEUT** autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et la régularisation ne doit pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres. Le délai de régularisation est fixé à 5 jours.

Afin d'éviter tout retard sur la notification du présent marché public, les candidats sont invités à signer les documents relatifs à leur offre avant de la déposer.

Pièces relatives à l'offre, à savoir :

1. L'**acte d'engagement**, dûment renseigné, daté et signé par une personne habilitée à engager le candidat ;

En cas de sous-traitance, cet acte d'engagement sera accompagné par les demandes d'acceptation du ou des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché en utilisant l'imprimé DC4 ou un document comportant les mêmes informations.

2. Le **cahier des clauses administratives particulières (CCAP)** à accepter sans aucune modification, daté et signé par une personne habilitée à engager le candidat ;
3. Le **cahier des clauses techniques particulières (CCTP)** à accepter sans aucune modification, daté et signé par une personne habilitée à engager le candidat ;
4. Le **planning DCE** à accepter sans aucune modification, daté et signé par une personne habilitée à engager le candidat ;

Ainsi qu'un mémoire technique détaillant les modalités d'organisation des travaux

Sous-traitance

En outre, pour chaque sous-traitant présenté au moment du dépôt de l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'ensemble des documents énoncés ci-dessus, via l'imprimé sous-traitance DC4 disponible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics> :

- o la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- o le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- o les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- o les références du compte à créditer ;

o les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature.

Si la demande est présentée après le dépôt de l'offre, le titulaire doit remettre une déclaration qui contient les mêmes renseignements que ceux qu'il aurait fournis si sa demande avait été présentée au moment du dépôt de son offre.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site n'est pas obligatoire.

Demande de visite si souhaitée via la messagerie de la plateforme.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront être déposés sur la plateforme des marchés publics « PLACE » : <https://marches-publics.gouv.fr> avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CCIT Ouest Normandie – Délégation Cherbourg-Cotentin – Boulevard F. Amiot – BP839 – 50108 Cherbourg en Cotentin Cedex

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander

à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots 5, 6 et 7

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique selon sous-critères suivants :	45 %
Sous-Critère : 2.1 Correspondance au CCTP	30 %
Sous-critère : 2.2 Qualité du matériel	10 %
Sous-critère : 2.3 Performances énergétiques du matériel	05%
3-Délais d'intervention :	10 %
4- Dispositions prise en vue de la protection environnementale :	05 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, si ces derniers n'ont pu être fournis lors de la remise des offres . Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

INSTANCE CHARGÉE DES RECOURS

Tribunal Administratif de Caen 3 Rue Arthur-Leduc BP 25086 – 14050 CAEN CEDEX 4 – Tél : 02.31.70.72.72 – Fax : 02.31.52.42.17 – Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr – adresse internet : <http://www.ta-caen.juradm.fr>